



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 21 février 2011 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTICE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Monsieur Louis Lemay, directeur général
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PRIÈRE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

Lors de la période de questions, madame Nathalie Laporte dépose une demande de soutien à l'élaboration d'un projet communautaire « Maison de la famille » à l'intention de la Division des affaires publiques et communications.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2011

CM-201102019

1.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 février 2011 tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

1 Adoption de l'ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 février 2011

2 Adoption des procès-verbaux

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2011 et de la séance extraordinaire du 3 février 2011

3 Comptes à payer de la ville de Montréal-Est

3.1 Comptes à payer de la Ville de Montréal-Est

4 Rapport des commissions

- 4.1 Dépôt du compte rendu de la rencontre de la Commission des travaux publics et de la sécurité du 13 septembre 2010.2 Dépôt du compte rendu de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme du 19 janvier 2011
- 4.3 Dérogations mineures pour le 48 – 50, avenue Broadway

5 Rapport des services

- 5.1 Destruction de documents selon le calendrier de conservation de la Ville de Montréal-Est
- 5.2 Participation des élus aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec et autorisation d'une dépense à cet effet de 2 259,87 \$ par personne
- 5.3 Autoriser madame Hélène Marceau, coordonnatrice aux loisirs, à demander des subventions pour différentes activités de loisir et de culture
- 5.4 Nomination au Comité consultatif d'urbanisme de monsieur Daniel Hamel à titre de membre représentant les résidents
- 5.5 Compensation financière de 2 000 \$ afin d'autoriser les immeubles situés aux 48 - 50, avenue Broadway à maintenir 10 unités de stationnement au lieu de 12
- 5.6 Compensation financière de 2 000 \$ afin d'autoriser les immeubles situés aux 11305 - 11307, rue Notre-Dame à maintenir 10 unités de stationnement au lieu de 12
- 5.7 Modification de la Politique de gestion contractuelle
- 5.8 Vacant
- 5.9 Opposition contre toute forme de transport de déchets radioactifs sur le fleuve Saint-Laurent
- 5.10 Participation de la Ville de Montréal-Est au mouvement de solidarité « Une heure pour la Terre »
- 5.11 Présentation du budget de la Collecte de sang se tenant le mardi 12 avril 2011
- 5.12 Développement de l'énergie renouvelable dans la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent

6 Règlement

- 6.1 Règlement 712-10 – Règlement modifiant le règlement 712 - *Règlement de régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats)* - et ses amendements concernant le calcul de la compensation pour fins de parcs et précisant les dispositions relatives à l'émission de permis de construction ou de lotissement - Adoption
- 6.2 Règlement 713-80 - Règlement modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements afin de permettre les classes d'usage « multifamiliale isolée de 7 logements et plus » et « multifamiliale jumelée de 7 logements et plus » dans la zone 52 - Adoption
- 6.3 Avis de motion – Règlement établissant les dispositions du Comité consultatif d'urbanisme et abrogeant le règlement R14-106-2
- 6.4 Avis de motion - Règlement modifiant le règlement 712 - *Règlement de régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats)* - et ses amendements afin d'ajouter de nouvelles définitions à l'article 1.5 « Terminologie », de même que supprimer la numérotation de chacune des définitions et de remplacer le paragraphe 3 ° de l'article 6.1 « Nécessité du certificat d'autorisation », le tout en conformité aux dispositions de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables
- 6.5 Avis de motion - Règlement modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements afin d'intégrer les nouvelles dispositions de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables ainsi que les cotes de crues du fleuve Saint-Laurent émises par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec
- 6.6 Avis de motion - Règlement modifiant le règlement 715 - *Règlement de construction* - et ses amendements afin d'intégrer de nouvelles normes d'immunisation des constructions, ouvrages et travaux réalisés dans la plaine inondable
- 6.7 Avis de motion - Règlement modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements afin d'introduire de nouvelles normes d'aménagement paysager pour les usages non résidentiels
- 6.8 Projet de règlement 712-11 - Règlement modifiant le règlement 712 - *Règlement de régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats)* - et ses amendements afin d'ajouter de nouvelles définitions à l'article 1.5 « Terminologie », de même que supprimer la numérotation de chacune des définitions et de remplacer le paragraphe 3 ° de l'article 6.1 « Nécessité du certificat d'autorisation »
- 6.9 Projet de règlement 713-82 - Règlement modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements afin d'intégrer les nouvelles dispositions de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables ainsi que les cotes de crues du fleuve Saint-Laurent émises par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec
- 6.10 Projet de règlement 715-5 - Règlement modifiant le règlement 715 - *Règlement de construction* - et ses amendements afin d'intégrer de nouvelles normes d'immunisation des constructions, ouvrages et travaux réalisés dans la plaine inondable
- 6.11 Projet de règlement 713-83 - Règlement modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements afin d'introduire de nouvelles normes d'aménagement paysager pour les usages non résidentiels
- 6.12 Avis de motion - *Règlement sur le traitement des élus*
- 6.13 Projet de règlement 13-2011 - *Règlement sur le traitement des élus*
- 6.14 Règlement 609-6-3 - Règlement modifiant le règlement 609-6 – *Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules outils afin de modifier le réseau de camionnage* - Adoption
- 6.15 Projet de règlement 713-81 - Règlement modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements afin de permettre les abris d'hiver servant à protéger l'entrée d'un bâtiment

7 Adjudication de contrats

- 7.1 Résiliation du contrat de collecte et de transport des déchets domestiques avec l'entreprise Camille Fontaine & Fils inc. en date du 31 mai 2011
- 7.2 Modification du contrat DST-2009-28 – Ajout de 2 issues de secours au Centre récréatif Édouard-Rivet et affectation d'une somme supplémentaire de 71 014,12 \$ incluant toutes taxes
- 7.3 Paiement d'une somme de 26 818,67 \$ à l'entreprise PG Solutions pour l'entretien et le support des applications informatiques « CESA »
- 7.4 Achat d'une unité de climatisation pour le sous-sol, le rez-de-chaussée et le deuxième étage de l'hôtel de ville pour un montant de 88 291,88 \$ incluant toutes taxes de Navada

8 Mandat de services professionnels

9 Personnel

- 9.1 Permanence de monsieur Marcel Leblanc à titre de contremaître des équipements et des bâtiments municipaux et espaces verts à la Direction des travaux publics
- 9.2 Permanence de monsieur Frédéric Raymond à titre de mécanicien-soudeur à la Direction des travaux publics
- 9.3 Approbation des ajustements salariaux du personnel cadre de la Ville de Montréal-Est

- 9.4 Approbation des ajustements salariaux du directeur-général de la Ville de Montréal-Est
- 10 Demande de contributions financières**
- 10.1 Vacant
- 10.2 Vacant
- 10.3 Prêt de l'autobus de la Ville au Club des retraités Métallos 6887 pour une sortie à la cabane à sucre le 23 mars 2011 et autorisation d'une dépense de 270 \$ à cet effet
- 10.4 Prêt de l'autobus de la Ville au Centre des femmes de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles pour une sortie à la cabane à sucre le 17 mars 2011 et autorisation d'une dépense de 495 \$ à cet effet
- 10.5 Vacant
- 10.6 Représentation de la Ville par ses employés au tournoi de hockey de l'Association des travaux publics d'Amérique et autorisation d'une dépense de 427,22 \$ à cet effet
- 10.7 Prêt de l'autobus de la Ville aux utilisateurs du service de garde de l'école Saint-Octave pour 4 sorties en 2011 et autorisation d'une dépense de 2 880 \$ à cet effet
- 10.8 Remboursement d'un montant de 20 \$ pour chaque joueur résidant de Montréal-Est inscrit pour la saison estivale 2011 de l'Association de soccer de Pointe-aux-Trembles et autorisation d'une dépense d'au plus de 1 400 \$ à cet effet
- 10.9 Don de 2 000 \$ à la Société d'habitation de la sclérose en plaques pour leurs activités 2011 et 500 \$ supplémentaire pour l'organisation de leur 25^e anniversaire
- 11 Relation publique**
- 12 Proclamation**
- 13 Affaire nouvelle**

Levée de la séance

Madame la conseillère Anne St-Laurent propose de modifier la proposition principale afin de retirer les points 5.5 et 5.6 à l'ordre du jour proposé de la séance ordinaire du Conseil du 21 février 2011 tel que décrit ci-dessous :

- 5.5 Compensation financière de 2 000 \$ afin d'autoriser les immeubles situés aux 48 - 50, avenue Broadway à maintenir 10 unités de stationnement au lieu de 12
- 5.6 Compensation financière de 2 000 \$ afin d'autoriser les immeubles situés aux 11305 - 11307, rue Notre-Dame à maintenir 10 unités de stationnement au lieu de 12

Après avoir pris la proposition d'amendement en délibéré, le président d'assemblée la juge recevable.

Cette proposition est appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

L'amendement est agréé à l'unanimité.

Le conseil reprend l'étude de la proposition principale, telle que modifiée.

Du consentement unanime des membres présents, le président de l'assemblée déclare la proposition principale, telle qu'amendée, adoptée à l'unanimité et il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil du 21 février 2011 ci-dessus tel que modifié par le retrait des points 5.5 et 5.6 :

- 5.5 Compensation financière de 2 000 \$ afin d'autoriser les immeubles situés aux 48 - 50, avenue Broadway à maintenir 10 unités de stationnement au lieu de 12
- 5.6 Compensation financière de 2 000 \$ afin d'autoriser les immeubles situés aux 11305 - 11307, rue Notre-Dame à maintenir 10 unités de stationnement au lieu de 12

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX 2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2011 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2011

CM-201102020 2

Considérant qu'une copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2011 et de la séance extraordinaire du 3 février 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST 3

COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-201102021 3.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'autoriser le paiement des comptes à payer de la Ville de Montréal-Est au 21 février 2011.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Monique Major,
M. le conseiller Alain Dion,
Mme la conseillère Anne St-Laurent,
M. le conseiller Mario Bordeleau,
M. le conseiller Michel Bélisle.

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

RAPPORT DES COMMISSIONS

4

DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DE LA COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA SÉCURITÉ DU 13 SEPTEMBRE 2010

CM-201102022

4.1

Le greffier dépose séance tenante le compte rendu de la rencontre de la Commission des travaux publics et de la sécurité du 13 septembre 2010.

DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 19 JANVIER 2011

CM-201102023

4.2

Le greffier dépose séance tenante le compte rendu de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme du 19 janvier 2011.

DÉROGATIONS MINEURES POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AUX 48 - 50, AVENUE BROADWAY

CM-201102024

4.3

Considérant la demande de dérogations mineures pour l'immeuble situé aux 48 - 50, avenue Broadway;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en date du 19 janvier 2011;

Considérant que, lors de l'étude de ce point, l'opportunité de s'exprimer sur cette demande a été donnée aux personnes présentes.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'entériner la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder des dérogations mineures pour l'immeuble jumelé projeté situé au 48 - 50, avenue Broadway ayant pour effet d'autoriser une marge avant de 3,05 m ainsi qu'un coefficient d'occupation du sol de 1,37.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DES SERVICES

5

DESTRUCTION DE DOCUMENTS SELON LE CALENDRIER DE CONSERVATION

CM-201102025

5.1

Considérant l'adoption d'un nouveau plan de classification et d'un nouveau calendrier de conservation;

Considérant la liste des documents à détruire en date du 17 janvier 2011 préparée par la Direction du greffe et des archives;

Considérant que cette liste est conforme aux exigences du calendrier de conservation de la Ville;

Considérant la nécessité de procéder régulièrement à un élagage des dossiers pour libérer des espaces d'entreposage dans la voûte principale de l'Hôtel de Ville.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser le greffier, m^e Roch Sergerie, à procéder à la destruction, conformément à la *Loi sur les archives*, des documents identifiés dans la liste des documents à détruire datée du 17 janvier 2011 et à signer tous documents utiles au suivi de la présente résolution;

D'autoriser une dépense de 300 \$ plus taxes à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes, le maire, monsieur Robert Coutu, a avisé le greffier dans les quatre-vingt-seize heures de l'adoption de la résolution ci-dessous qu'il ne l'approuve pas. Par conséquent, le greffier a suspendu les effets de cette résolution jusqu'à ce qu'elle soit considérée à nouveau par le conseil dès la séance suivante, d'urgence et en priorité.

PARTICIPATION DES ÉLUS AUX ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ET AUTORISATION D'UNE DÉPENSE À CET EFFET DE 2 500 \$ PAR PERSONNE

CM-201102026

5.2

Considérant que l'Union des municipalités du Québec organise ses assises annuelles du 5 au 7 mai 2011;

Considérant que monsieur le conseiller Mario Bordeleau et monsieur le maire Robert Coutu désirent participer à cet événement.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'autoriser la participation de monsieur le conseiller Mario Bordeleau et de monsieur le maire Robert Coutu aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront du 5 au 7 mai 2011;

D'autoriser une dépense, à cette fin, d'au plus de 2 500 \$ par personne inscrite.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le maire Robert Coutu,
M. le conseiller Alain Dion,
Mme la conseillère Anne St-Laurent,
M. le conseiller Mario Bordeleau.

Mme la conseillère Monique Major,
M. le conseiller Michel Bélisle,
Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

AUTORISER MADAME HÉLÈNE MARCEAU, COORDONNATRICE AUX LOISIRS, À DEMANDER DES SUBVENTIONS POUR DIFFÉRENTES ACTIVITÉS DE LOISIR ET DE CULTURE

CM-201102027

5.3

Considérant que, dans le cadre de l'organisation des activités de la Ville, des subventions peuvent être obtenues de différents ministères ou organismes.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'autoriser la coordonnatrice aux loisirs, madame Hélène Marceau, ou le directeur général, monsieur Louis Lemay, à demander, pour la Ville de Montréal-Est, toutes subventions utiles au financement de diverses activités organisées par la Direction des loisirs et des services communautaires pour l'année 2011, parmi lesquelles se retrouvent la Fête nationale, la Fête du Canada, la Fête de la pêche et les journées de la culture;

D'autoriser la coordonnatrice aux loisirs, madame Hélène Marceau, ou le directeur général, monsieur Louis Lemay, à signer, au nom de la Ville, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE MONSIEUR DANIEL HAMEL À TITRE DE MEMBRE REPRÉSENTANT LES RÉSIDENTS

CM-201102028

5.4

Considérant qu'un poste est laissé vacant au Comité consultatif d'urbanisme à la suite de la démission de monsieur Roch Blais;

Considérant la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques et directeur général adjoint, et de nommer au Comité consultatif d'urbanisme monsieur Daniel Hamel à titre de membre choisi parmi les résidents de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMPENSATION FINANCIÈRE DE 2 000 \$ AFIN D'AUTORISER LES IMMEUBLES SITUÉS AUX 48 - 50, AVENUE BROADWAY À MAINTENIR 10 UNITÉS DE STATIONNEMENT AU LIEU DE 12

Retiré 5.5

COMPENSATION FINANCIÈRE DE 2 000 \$ AFIN D'AUTORISER LES IMMEUBLES SITUÉS AUX 11305 - 11307, RUE NOTRE-DAME À MAINTENIR 10 UNITÉS DE STATIONNEMENT AU LIEU DE 12

Retiré 5.6

MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

CM-201102029 5.7

Considérant que l'article 21 de la *Politique de gestion contractuelle* est trop contraignant à l'égard des petits fournisseurs de la Ville et qu'il y a lieu de les exempter de l'obligation de signer la section I de la Déclaration du cocontractant et du soumissionnaire;

Considérant également qu'il y a lieu de corriger le paragraphe i. du premier alinéa de l'article 22 en y retirant le mot « qu'autant ».

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De remplacer l'article 21 de la *Politique de gestion contractuelle* par l'article 21 suivant :

Déclaration - Un soumissionnaire ou un cocontractant doit déclarer que si des communications d'influence ont eu lieu pour l'obtention d'un contrat pour lequel la Ville engagera une dépense de 25 000 \$ ou plus, qu'elles ont été faites conformément à la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* (L.R.Q., c. T-11.011), au Code de déontologie des lobbyistes et aux avis du commissaire au lobbyisme. De ce fait, il doit signer la section 1 de la Déclaration du cocontractant et du soumissionnaire.

De modifier le paragraphe i. du premier alinéa de l'article 22 de la *Politique de gestion contractuelle* par le retrait du mot « qu'autant ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OPPOSITION À TOUTE FORME DE TRANSPORT DE DÉCHETS RADIOACTIFS SUR LE FLEUVE SAINT-LAURENT

CM-201102030 5.9

Considérant que la Ville de Montréal-Est est riveraine du fleuve Saint-Laurent;

Considérant que la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a émis un permis d'un an pour l'envoi de 16 générateurs de vapeur contaminés, d'une centaine de tonnes chacun, en provenance de la centrale Bruce Power en Ontario à destination de la Suède via le fleuve Saint-Laurent;

Considérant qu'aucune évaluation environnementale n'a été demandée par la Commission en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*;

Considérant qu'un accident sur la voie maritime mettrait à risque la santé des 40 millions d'utilisateurs s'y approvisionnant et contaminerait une source d'eau douce d'envergure mondiale;

Considérant qu'une telle cargaison excède largement les limites internationales prévues par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour le transport de matières radioactives par voie maritime;

Considérant que cette décision de la CCSN crée un précédent dangereux qui pourrait être utilisé par des dizaines de centrales nucléaires d'Amérique du Nord pour transporter leurs déchets, au détriment de la santé des populations riveraines du Saint-Laurent;

Considérant que plus d'une centaine de maires de municipalités riveraines des Grands Lacs et du Saint-Laurent se sont prononcés en défaveur de la décision de la CCSN.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

Que la Ville de Montréal-Est se positionne contre toute forme de transport de déchets radioactifs sur le fleuve Saint-Laurent et que cette résolution soit transmise à la Ville de Montréal, à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent et au Ministère des ressources naturelles du Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PARTICIPATION DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST AU MOUVEMENT DE SOLIDARITÉ « UNE HEURE POUR LA TERRE »

CM-201102031

5.10

Considérant que se tiendra le 26 mars prochain l'événement international « Une heure pour la Terre »;

Considérant que les villes, les arrondissements, les services corporatifs, de même que tous les partenaires du Plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise peuvent se joindre au mouvement en éteignant les lumières des commerces, industries, institutions ou unités administratives, entre 20 h 30 et 21 h 30 le 26 mars 2011;

Considérant que la Ville de Montréal-Est a participé à cet événement le 27 mars 2010 et désire participer à nouveau à cet événement mondial qui vise, entre autres, à renforcer la solidarité entre les citoyens du monde entier dans la lutte contre les changements climatiques;

Considérant que, par sa participation, la Ville de Montréal-Est vise à transformer cet événement symbolique en un mouvement global de solidarité envers la préservation de la planète.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De démontrer son appui en contribuant de manière active au mouvement de solidarité « Une heure pour la Terre » qui se tiendra le 26 mars 2011;

D'éteindre les lumières de l'Hôtel de Ville de 26 mars prochain, entre 20 h 30 et 21 h 30, afin de démontrer son engagement en faveur de la lutte aux changements climatiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÉSENTATION DU BUDGET DE LA COLLECTE DE SANG SE TENANT LE MARDI 12 AVRIL 2011

CM-201102032

5.11

Considérant qu'une collecte de sang est organisée par la Ville le 12 avril 2011 et qu'il y a lieu de présenter les prévisions budgétaires.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'approuver les prévisions budgétaires de la Collecte de sang du 12 avril 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT DE L'ÉNERGIE RENOUVELABLE DANS LA RÉGION DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

CM-201102033

5.12

Considérant que le système des Grands Lacs et du Saint-Laurent est une ressource naturelle importante sur laquelle comptent des millions de personnes pour l'eau potable et la récréation, et qu'il est la pierre d'assise de l'industrie et d'une économie régionale vivante;

Considérant que l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent est une coalition de plus de 70 aires des États-Unis et du Canada, ainsi que des représentants élus à l'échelle locale, représentant 13 millions de citoyens, s'efforçant de faire avancer la protection et la restauration des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent et d'aider à faire en sorte que la ressource soit gérée de façon durable pour des générations à venir;

Considérant que l'Alliance des villes reconnaît d'emblée les avantages des sources d'énergie renouvelables comme l'énergie éolienne, solaire, les biocarburants et l'énergie hydroélectrique, et que ces avantages englobent l'atténuation des impacts du changement climatique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et autres sources de pollution, et favorisent la conservation de l'eau, en plus de maximiser les possibilités liées à l'énergie intérieure et à la création d'emplois;

Considérant que l'Alliance des villes reconnaît que l'équation de l'énergie ne sera résolue qu'en combinant la conservation d'énergie et un amalgame de sources d'énergie, dont les sources d'énergie renouvelables ainsi que les sources d'énergie non renouvelables comme le charbon et l'énergie nucléaire;

Considérant que l'Alliance des villes reconnaît que certaines municipalités étudient encore la faisabilité des options liées à l'énergie renouvelable dans leur territoire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

Que l'Alliance des villes appuie une conservation accrue de l'énergie et l'énergie renouvelable à titre de moyens de mieux conserver nos ressources naturelles épuisables, de réduire la pollution, de maximiser le potentiel et les occasions liés à l'énergie intérieure et de créer des emplois dans la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent;

Que l'Alliance des villes demande avec insistance que le développement de l'énergie renouvelable dans la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent se déroule de façon sûre pour l'environnement afin de préserver ou d'améliorer l'intégrité des lacs, du fleuve et des côtes;

Que l'Alliance des villes demande avec insistance aux gouvernements locaux de jouer un rôle prépondérant dans le cadre de la progression du développement de l'énergie renouvelable dans la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent, dont en s'impliquant dans la mise au point des règles et règlements liés aux processus d'octroi de permis et de choix des sites à définir et en mettant en œuvre des consultations précoces, fréquentes et significatives au sujet des projets proposés de développement privé, et ce, afin que les installations soient situées dans des endroits où elles pourront tirer pleinement parti de leur potentiel et du soutien de la collectivité;

Que l'Alliance des villes favorise la recherche et l'éducation en matière de développement de l'énergie renouvelable afin que les impacts et avantages potentiels de l'énergie renouvelable soient mieux compris et que les installations soient établies dans des endroits optimaux, en tenant compte de l'appui de la collectivité et des questions écologiques et de patrimoine;

Que l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent demande avec insistance une mise en valeur régionale des technologies, de la recherche, du développement et de la fabrication, en ce qui a trait à l'énergie renouvelable, afin que la région puisse tirer parti de son potentiel à cet égard et pour favoriser la création d'emplois dans la région. Plus précisément, l'Alliance des villes demande aux groupes de travail binationaux fédéraux, provinciaux, d'État et municipaux de trouver des moyens de favoriser la recherche et le développement en matière d'énergie renouvelable, de favoriser l'innovation, et de promouvoir les technologies et la fabrication liées à l'énergie renouvelable dans la région, notamment en faisant appel au talent et à l'expertise des institutions académiques de la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT

6

RÈGLEMENT 712-10 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 712 - RÈGLEMENT DE RÉGIE GÉNÉRALE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME (PERMIS ET CERTIFICATS) - ET SES AMENDEMENTS CONCERNANT LE CALCUL DE LA COMPENSATION POUR FINS DE PARCS ET PRÉCISANT LES DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE LOTISSEMENT - ADOPTION

CM-201102034

6.1

Considérant la tenue d'une assemblée publique de consultation le 3 février 2011;

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le règlement 712-10 modifiant le règlement 712 - *Règlement de régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats)* - et ses amendements concernant le calcul de la compensation pour fins de parcs et précisant les dispositions relatives à l'émission de permis de construction ou de lotissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT 713-80 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN DE PERMETTRE LES CLASSES D'USAGE « MULTIFAMILIALE ISOLÉE DE 7 LOGEMENTS ET PLUS » ET « MULTIFAMILIALE JUMELÉE DE 7 LOGEMENTS ET PLUS » DANS LA ZONE 52 - ADOPTION

CM-201102035

6.2

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le règlement 713-80 - *Règlement modifiant le règlement 713 - Règlement de zonage* - et ses amendements afin de permettre les classes d'usage « multifamiliale isolée de 7 logements et plus » et « multifamiliale jumelée de 7 logements et plus » dans la zone 52.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES DISPOSITIONS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT R14-106-2

CM-201102036

6.3

Monsieur le conseiller Mario Bordeleau donne avis de motion que sera présenté, à une prochaine séance, un règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme et abrogeant le règlement R14-106-2.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 712 - RÈGLEMENT DE RÉGIE GÉNÉRALE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME (PERMIS ET CERTIFICATS) - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER DE NOUVELLES DÉFINITIONS À L'ARTICLE 1.5 « TERMINOLOGIE », DE MÊME QUE POUR SUPPRIMER LA NUMÉROTATION DE CHACUNE DES DÉFINITIONS ET DE REMPLACER LE PARAGRAPHE 3° DE L'ARTICLE 6.1 « NÉCESSITÉ DU CERTIFICAT D'AUTORISATION »

CM-201102037

6.4

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne avis de motion que sera présenté un règlement modifiant le règlement 712 - *Règlement de régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats)* - et ses amendements afin d'ajouter de nouvelles définitions à l'article 1.5 « Terminologie », de même que pour supprimer la numérotation de chacune des définitions et de remplacer le paragraphe 3° de l'article 6.1 « Nécessité du certificat d'autorisation ».

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'INTÉGRER LES NOUVELLES DISPOSITIONS DE LA POLITIQUE DE PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES PLAINES INONDABLES AINSI QUE LES COTES DE CRUES DU FLEUVE SAINT-LAURENT ÉMISES PAR LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS DU QUÉBEC

CM-201102038

6.5

Madame la conseillère Sylvie Dauphinais donne avis de motion que sera présenté un règlement modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements afin d'intégrer les nouvelles dispositions de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables ainsi que les cotes de crues du fleuve Saint-Laurent émises par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 715 - RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'INTÉGRER DE NOUVELLES NORMES D'IMMUNISATION DES CONSTRUCTIONS, OUVRAGES ET TRAVAUX RÉALISÉS DANS LA PLAINE INONDABLE

CM-201102039

6.6

Monsieur le conseiller Michel Bélisle donne avis de motion que sera présenté un règlement modifiant le règlement 715 - *Règlement de construction* - et ses amendements afin d'intégrer de nouvelles normes d'immunisation des constructions, ouvrages et travaux réalisés dans la plaine inondable.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'INTRODUIRE DE NOUVELLES NORMES D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER POUR LES USAGES NON RÉSIDENTIELS

CM-201102040

6.7

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne avis de motion que sera présenté un règlement modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements afin d'introduire de nouvelles normes d'aménagement paysager pour les usages non résidentiels.

PROJET DE RÈGLEMENT 712-11 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 712 - RÈGLEMENT DE RÉGIE GÉNÉRALE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME (PERMIS ET CERTIFICATS) - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER DE NOUVELLES DÉFINITIONS À L'ARTICLE 1.5 « TERMINOLOGIE », DE MÊME QUE POUR SUPPRIMER LA NUMÉROTATION DE CHACUNE DES DÉFINITIONS ET DE REMPLACER LE PARAGRAPHE 3° DE L'ARTICLE 6.1 « NÉCESSITÉ DU CERTIFICAT D'AUTORISATION »

CM-201102041

6.8

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'adopter le projet de règlement 712-11 - Règlement modifiant le règlement 712 - *Règlement de régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats)* - et ses amendements afin d'ajouter de nouvelles définitions à l'article 1.5 « Terminologie », de même que pour supprimer la numérotation de chacune des définitions et de remplacer le paragraphe 3° de l'article 6.1 « Nécessité du certificat d'autorisation »;

De soumettre ce projet de règlement à une consultation publique dont la date et l'heure seront déterminées par le greffier conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROJET DE RÈGLEMENT 713-82 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'INTÉGRER LES NOUVELLES DISPOSITIONS DE LA POLITIQUE DE PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES PLAINES INONDABLES AINSI QUE LES COTES DE CRUES DU FLEUVE SAINT-LAURENT ÉMISES PAR LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS DU QUÉBEC

CM-201102042

6.9

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le projet de règlement 713-82 - Règlement modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements afin d'intégrer les nouvelles dispositions de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables ainsi que les cotes de crues du fleuve Saint-Laurent émises par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec;

De soumettre ce projet de règlement à une consultation publique dont la date et l'heure seront déterminées par le greffier conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROJET DE RÈGLEMENT 715-5 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 715 - RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'INTÉGRER DE NOUVELLES NORMES D'IMMUNISATION DES CONSTRUCTIONS, OUVRAGES ET TRAVAUX RÉALISÉS DANS LA PLAINE INONDABLE

CM-201102043

6.10

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le projet de règlement 715-5 – Règlement modifiant le règlement 715 - *Règlement de construction* - et ses amendements afin d'intégrer de nouvelles normes d'immunisation des constructions, ouvrages et travaux réalisés dans la plaine inondable;

De soumettre ce projet de règlement à une consultation publique dont la date et l'heure seront déterminées par le greffier conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROJET DE RÈGLEMENT 713-83 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'INTRODUIRE DE NOUVELLES NORMES D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER POUR LES USAGES NON RÉSIDENTIELS

CM-201102044

6.11

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'adopter le projet de règlement 713-83 - Règlement modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements afin d'introduire de nouvelles normes d'aménagement paysager pour les usages non résidentiels;

De soumettre ce projet de règlement à une consultation publique dont la date et l'heure seront déterminées par le greffier conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS

CM-201102045

6.12

Monsieur le conseiller Mario Bordeleau donne avis de motion que sera présenté un règlement sur le traitement des élus.

PROJET DE RÈGLEMENT 13-2011 - RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS

CM-201102046

6.13

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le projet de règlement 13-2011 – *Règlement sur le traitement des élus.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT 609-6-3 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 609-6 - RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES OUTILS - AFIN DE MODIFIER LE RÉSEAU DE CAMIONNAGE - ADOPTION

CM-201102047

6.14

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le règlement 609-6-3 - Règlement modifiant le règlement 609-6 - *Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules outils* - et ses amendements afin de modifier le réseau de camionnage

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :

ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le maire Robert Coutu,
M. le conseiller Alain Dion,
Mme la conseillère Anne St-Laurent,
M. le conseiller Mario Bordeleau.

Mme la conseillère Monique Major,
M. le conseiller Michel Bélisle,
Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

PROJET DE RÈGLEMENT 713-81 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN DE PERMETTRE LES ABRIS D'HIVER SERVANT À PROTÉGER L'ENTRÉE D'UN BÂTIMENT

CM-201102048

6.15

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le projet de règlement 713-81 - Règlement modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements afin de permettre les abris d'hiver servant à protéger l'entrée d'un bâtiment;

De soumettre ce projet de règlement à une consultation publique dont la date et l'heure seront déterminées par le greffier conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADJUDICATION DE CONTRATS

7

RÉSILIATION DU CONTRAT DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES DÉCHETS DOMESTIQUES AVEC L'ENTREPRISE CAMILLE FONTAINE & FILS INC. EN DATE DU 31 MAI 2011

CM-201102049

7.1

Considérant l'octroi du contrat pour la collecte et le transport des déchets domestiques à l'entreprise Camille Fontaine & Fils inc. par la résolution CM-201012393;

Considérant que les documents d'appels d'offres prévoyaient la collecte manuelle des déchets domestiques;

Considérant que le budget 2011 de la Ville prévoit l'achat de bacs roulants pour la collecte des déchets domestiques;

Considérant que la Ville prévoit distribuer les bacs roulants vers le 1^{er} juin 2011;

Considérant qu'il est impossible pour la Ville de modifier le montant du contrat déjà octroyé compte tenu des conditions et de l'ampleur du montant additionnel à prévoir;

Considérant que l'entreprise Camille Fontaine & Fils inc. Est disposée à mettre fin au contrat en date du 31 mai 2011;

Considérant qu'un nouvel appel d'offres incluant la collecte avec bacs roulants sera lancé prochainement;

Considérant la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques et directeur général adjoint.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques et directeur général adjoint, et de résilier le contrat pour la collecte et le transport des déchets domestiques à l'entreprise Camille Fontaine & Fils inc., et ce, en date du 31 mai 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUSPENSION DE LA SÉANCE

CM-201102050

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De suspendre la séance ordinaire du conseil à 20 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REPRISE DE LA SÉANCE

CM-201102051

Considérant que tous les membres présents au début de la séance, sauf madame la conseillère Sylvie Dauphinais qui a quitté, sont présents, formant toujours quorum.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De reprendre la séance extraordinaire du conseil à 20 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION DU CONTRAT DST-2009-28 – AJOUT DE 2 ISSUES DE SECOURS AU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET ET AFFECTATION D'UNE SOMME SUPPLÉMENTAIRE DE 71 014,12 \$ INCLUANT TOUTES TAXES

CM-201102052

7.2

Considérant que des conditions imprévues ont été découvertes lors des travaux d'excavation de la nouvelle cage d'escalier;

Considérant que des têtes de pieux existants obligent la modification des fondations de la future cage d'escalier;

Considérant qu'un mur berlinois doit être construit afin de soutenir les sols;

Considérant que des sommes supplémentaires sont nécessaires pour la fin des travaux;

Considérant la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques et directeur général adjoint.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques et directeur général adjoint, et d'autoriser les travaux pour la construction d'un mur berlinois dans le cadre du contrat pour l'ajout de 2 issues de secours au Centre récréatif Édouard-Rivet (DST-2009-28);

D'autoriser une dépense supplémentaire à cette fin de 71 014,12 \$ incluant toutes taxes réparties comme suit :

- 69 140,97 \$ à Constructions Larco inc.,
- 1 873,15 \$ à Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PAIEMENT D'UNE SOMME DE 26 818,67 \$ À L'ENTREPRISE PG SOLUTIONS POUR L'ENTRETIEN ET LE SUPPORT DES APPLICATIONS INFORMATIQUES « CESA »

CM-201102053

7.3

Considérant que divers services de la Ville utilisent les applications informatiques de PG Solutions dans leur activités courantes, soit le Gestionnaire municipal, la Suite financière et Activitek;

Considérant qu'il y a lieu d'avoir un contrat d'entretien et de support pour ces applications;

Considérant que PG Solutions est le seul fournisseur de services pour ces applications.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser le paiement d'une somme de 26 818,67 \$ à l'entreprise PG Solutions pour l'entretien et le support des applications informatiques « CESA »;

D'autoriser monsieur Louis Lemay, directeur général, à signer tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ACHAT AUPRÈS DE NAVADA D'UNE UNITÉ DE CLIMATISATION POUR LE SOUS-SOL, LE REZ-DE-CHAUSSÉE ET LE DEUXIÈME ÉTAGE DE L'HÔTEL DE VILLE POUR UN MONTANT DE 88 291,88 \$ INCLUANT TOUTES TAXES DE LA FIRME NAVADA

CM-201102054

7.4

Considérant qu'une invitation a été transmise le 13 janvier 2011 à trois entreprises pour qu'elles soumettent une offre de services pour l'achat et l'installation d'une unité de climatisation pour le sous-sol, le rez-de-chaussée et le deuxième étage de l'hôtel de ville;

Considérant que deux soumissions ont été reçues et ouvertes le 14 février 2011;

Considérant la recommandation de monsieur David Chartier, ing., directeur des travaux publics, d'octroyer le contrat pour l'achat et l'installation d'une unité de climatisation pour le sous-sol, le rez-de-chaussée et le deuxième étage de l'hôtel de ville.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur David Chartier, ing., directeur des travaux publics, et d'adjuger le contrat pour l'achat et l'installation d'une unité de climatisation pour le sous-sol, le rez-de-chaussée et le deuxième étage de l'hôtel de ville au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Navada, pour le prix de sa soumission, soit 88 291,88 \$ incluant toutes taxes, le tout conformément aux dispositions des documents de la soumission;

D'autoriser le maire ou le directeur général à signer, au nom de la ville, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS

8

PERSONNEL

9

PERMANENCE DE MONSIEUR MARCEL LEBLANC À TITRE DE CONTREMAÎTRE DES ÉQUIPEMENTS ET DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET ESPACES VERTS À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

CM-201102055

9.1

Considérant la nomination de monsieur Marcel Leblanc à titre de contremaître des équipements et des bâtiments municipaux et espaces verts à la Direction des travaux publics le 18 mai 2010 (CM-201005173);

Considérant l'évaluation positive de monsieur Leblanc faite par monsieur David Chartier, ing., directeur des travaux publics;

Considérant les recommandations de monsieur Louis Lemay, directeur général, à l'effet de confirmer monsieur Leblanc audit poste.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général, et de confirmer la permanence de monsieur Marcel Leblanc au poste de contremaître des équipements et des bâtiments municipaux et espaces verts à la Direction des travaux publics puisqu'il a complété avec succès sa période d'essai et qu'il répond à l'ensemble des exigences édictées pour ce poste.

Tout comme le contremaître – aqueduc et voirie, monsieur Leblanc demeure régi par *la Politique sur les conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal* et bénéficie donc, notamment, de la semaine normale de travail qui est actuellement de 38 heures. Cependant, et nonobstant cette politique, les heures de travail effectuées à temps supplémentaire par monsieur Leblanc sont rémunérées au taux simple et ne peuvent être accumulées dans une banque de temps ; elles lui sont payées en numéraire selon les dispositions applicables. Néanmoins, le temps effectué à titre de personne de garde demeure régi conformément à la *Procédure pour la Personne de Garde – Direction des travaux publics*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERMANENCE DE MONSIEUR FRÉDÉRIC RAYMOND À TITRE DE MÉCANICIEN-SOUDEUR À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

CM-201102056

9.2

Considérant qu'à la suite de l'affichage interne du poste de mécanicien-soudeur à la Direction des travaux publics, la Ville de Montréal-Est a reçu une seule candidature;

Considérant que monsieur Frédéric Raymond occupe ce poste depuis le 11 mai 2009 à titre d'employé auxiliaire;

Considérant que ce dernier répond aux exigences de ce poste;

Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général, et de nommer monsieur Frédéric Raymond au poste de mécanicien-soudeur permanent à la Direction des travaux publics, groupe 16, le tout suivant les conditions de travail des employés cols bleus telles qu'établies à la convention collective actuellement en vigueur, et ce, rétroactivement au 17 janvier 2011.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Monique Major,

M. le conseiller Mario Bordeleau.

M. le conseiller Alain Dion,

Mme la conseillère Anne St-Laurent,

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,

M. le conseiller Michel Bélisle.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

APPROBATION DES AJUSTEMENTS SALARIAUX DU PERSONNEL CADRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-201102057

9.3

Considérant que le Conseil doit déterminer l'augmentation salariale annuelle des cadres de la Ville de Montréal-Est pour l'année 2011;

Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'accorder un ajustement salarial de 2 %, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2011, aux employés cadres ci-dessous mentionnés :

Nom de l'employé	Fonction
Bellavance, Gaëtan	Trésorier adjoint
Chartier, David	Directeur des travaux publics
McKenna, Francine	Chef de division – Affaires publiques et communications
Michelin, Carole	Trésorière et directrice générale adjointe
Pageau, Patrick	Chef de division – Informatique
Rivest, Isabelle	Chef de division – Ressources humaines
Rondeau, Stéphane	Contremaître
Sergerie, Roch	Greffier
Thibodeau, Jean-Nicolas	Directeur des services techniques et directeur général adjoint

D'ajuster la rémunération de monsieur Marcel Leblanc, contremaître, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2011, à 70 000 \$ annuellement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPROBATION DES AJUSTEMENTS SALARIAUX DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-201102058

9.4

Considérant que le Conseil doit déterminer l'augmentation salariale annuelle du directeur général pour l'année 2011.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'accorder un ajustement salarial de 2 % à monsieur Louis Lemay, directeur général, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES 10

PRÊT DE L'AUTOBUS DE LA VILLE AU CLUB DES RETRAITÉS MÉTALLOS 6887 POUR UNE SORTIE À LA CABANE À SUCRE LE 23 MARS 2011 ET AUTORISATION D'UNE DÉPENSE DE 270 \$ À CET EFFET

CM-201102059 10.3

Considérant la demande des responsables du Club des retraités Métallos 6887 pour l'utilisation de l'autobus de la Ville pour une sortie à la cabane à sucre le 23 mars 2011;

Considérant que le Club des retraités de Métallos 6887 n'est pas un organisme accrédité par la Ville;

Considérant que l'utilisation de l'autobus pour cet événement représente une dépense d'environ 540 \$.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De prêter l'autobus de la Ville au Club des retraités Métallos 6887 pour une sortie à la cabane à sucre le 27 mars 2011, et ce, conditionnellement au paiement d'une partie des déboursés liés à l'utilisation de l'autobus représentant la somme totale de 270 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÊT DE L'AUTOBUS DE LA VILLE AU CENTRE DES FEMMES DE MONTRÉAL-EST / POINTE-AUX-TREMBLES POUR UNE SORTIE À LA CABANE À SUCRE LE 17 MARS 2011 ET AUTORISATION D'UNE DÉPENSE DE 495 \$ À CET EFFET

CM-201102060 10.4

Considérant la demande des responsables du Centre des femmes de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles pour l'utilisation de l'autobus de la Ville pour une sortie à la cabane à sucre le 17 mars 2011;

Considérant que cet organisme n'est pas accrédité par la Ville;

Considérant que l'utilisation de l'autobus pour cet événement représente une dépense d'environ 495 \$.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De prêter l'autobus de la Ville au Centre des femmes de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles pour une sortie à la cabane à sucre le 17 mars 2011 et d'autoriser une dépense de 495 \$ à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mention est faite au procès-verbal que monsieur le maire Robert Coutu et monsieur le conseiller Michel Bélisle dénoncent avoir potentiellement un intérêt pécuniaire particulier concernant le prochain point puisque ces derniers sont membres de l'équipe qui fait cette demande. De ce fait, ils se retirent de la séance et s'abstiennent de participer aux discussions relatives à ce point.

REPRÉSENTATION DE LA VILLE PAR SES EMPLOYÉS AU TOURNOI DE HOCKEY DE L'ASSOCIATION DES TRAVAUX PUBLICS D'AMÉRIQUE ET AUTORISATION D'UNE DÉPENSE DE 427,22 \$ À CET EFFET

CM-201102061 10.6

Considérant que des employés représentent chaque année notre Ville au tournoi de hockey de l'Association des travaux publics.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'autoriser nos employés pour représenter la Ville de Montréal-Est au tournoi de hockey de l'Association des travaux publics qui se tiendra du 15 au 17 avril 2011;

D'autoriser une dépense de 427,22 \$ afin de rembourser les frais d'inscription à ce tournoi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À la suite du vote intervenu sur le point ci-dessus, monsieur le maire Robert Coutu et monsieur le conseiller Michel Bélisle réintègrent l'assemblée.

PRÊT DE L'AUTOBUS DE LA VILLE AUX UTILISATEURS DU SERVICE DE GARDE DE L'ÉCOLE SAINT-OCTAVE POUR 4 SORTIES EN 2011 ET AUTORISATION D'UNE DÉPENSE DE 2 880 \$ À CET EFFET

CM-201102062

10.7

Considérant la demande des responsables du service de garde de l'école Saint-Octave pour l'utilisation de l'autobus de la Ville pour les activités suivantes :

- Pêche sur glace à Sainte-Anne de la Pérade le 27 janvier 2011,
- Boréalis le 15 mars 2011,
- Le Centre des sciences le 30 mai 2011,
- Parc Carillon le 23 juin 2011.

Considérant que, lors de ces sorties, les jeunes utilisent l'autobus de 8 h à 16 h environ pour un total de 56 heures au tarif de 90 \$ de l'heure, représentant ainsi un don approximatif de 2 160 \$ si l'autobus est prêté gratuitement avec le chauffeur;

Considérant que l'école Saint-Octave et son service de garde ne font pas partie de nos organismes accrédités.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De prêter l'autobus de la Ville au service de garde de l'école Saint-Octave avec un chauffeur pour les activités ci-dessus et autorisation d'une dépense de 2 880 \$ de à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REMBOURSEMENT D'UN MONTANT DE 20 \$ POUR CHAQUE JOUEUR RÉSIDANT DE MONTRÉAL-EST QUI S'INSCRIT À LA SAISON ESTIVALE 2011 DE L'ASSOCIATION DE SOCCER DE POINTE-AUX-TREMBLES ET AUTORISATION D'UNE DÉPENSE D'AU PLUS 1 400 \$ À CET EFFET

CM-201102063

10.8

Considérant que l'Association de soccer de Pointe-aux-Trembles accepte l'inscription des enfants de notre municipalité;

Considérant que la Ville de Montréal-Est désire encourager ses résidents à pratiquer des activités physiques;

Considérant que la résolution CM-201002049 autorisait un remboursement de 20 \$ pour chaque enfant résidant inscrit pour la saison estivale 2010 à l'Association de soccer de Pointe-aux-Trembles;

Considérant que 7 jeunes ont profité de ce remboursement en 2010.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De réserver la somme de 1 400 \$ pour l'inscription de jeunes montréalais à l'Association de soccer de Pointe-aux-Trembles; la Ville de Montréal-Est remboursera à l'Association un montant de 20 \$ pour chaque montréalais inscrit à cette association pour la saison estivale 2011, et ce, jusqu'à concurrence de 1 400 \$;

D'autoriser l'utilisation du terrain de soccer du parc Montréal-Est pour des fins de pratiques ou de parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON DE 2 000 \$ À LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES POUR LEURS ACTIVITÉS 2011 ET 500 \$ SUPPLÉMENTAIRE POUR L'ORGANISATION DE LEUR 25^E ANNIVERSAIRE

CM-201102064

10.9

Considérant la demande d'aide financière reçue de la Société d'habitation de la sclérose en plaques;

Considérant que cette société célèbre leur 25^e anniversaire cette année;

Considérant la recommandation de madame Francine McKenna, chef de division aux affaires publiques et communications.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'entériner la recommandation de madame Francine McKenna, chef de division aux affaires publiques et communications et d'octroyer une contribution financière de 2 000 \$ à la Société d'habitation de la sclérose en plaques pour leurs activités 2011 et 500 \$ supplémentaire pour l'organisation de leur 25^e anniversaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RELATION PUBLIQUE 11

PROCLAMATION 12

AFFAIRE NOUVELLE 13

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2011

CM-201102065

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 21 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier